

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

**Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.**

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : SOLAIRE015

Commune et département) : Paris, Ile de France

Adresse : 52 rue de la victoire

75009 PARIS

Téléphone : 0685591950 Fax : /

Email : aline.chapulliot@engie.fr

Nom du projet : Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Valderoure

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? Dossier soumis à étude d'impact.

**1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

**a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Le projet est composé de 4 parcs solaires (4 entités clôturées) dans la partie Nord du territoire communal.

Le parc dans son ensemble aura une puissance de 16 MWc, et occupera une superficie clôturée de 26 ha (avec une surface plancher pour les locaux techniques de 273 m<sup>2</sup>).

Les panneaux seront des structures fixes sur vis ou pieux. L'architecture de cette infrastructure d'énergie s'articule autour de l'installation de modules photovoltaïques montés sur des châssis de support en aluminium ancrés dans le sol. Les modules photovoltaïques ainsi assemblés et orientés plein sud convertiront l'énergie radiative du soleil directement en électricité. L'énergie électrique ainsi générée sera réticulée à travers un réseau de câbles électriques jusqu'aux Postes De Transformation (PDT) qui assureront une double fonction :

- Conversion du courant électrique produit par les modules solaires en courant alternatif Basse Tension compatible avec la fréquence du réseau Enedis.
- Transformation du courant alternatif Basse Tension en courant alternatif Haute Tension.

L'ensemble des PDT sera raccordé au réseau Enedis à travers un Poste De Livraison (PDL) qui sera localisé en limite de propriété et assurera les fonctions suivantes :

- Interface avec le réseau Enedis et découplage de l'installation en cas de disfonctionnement.
- Comptage des énergies produites et consommées par le parc solaire.

L'accès au terrain se fera par la RD2, puis à partir des pistes forestières existantes au sein de la Forêt de Valderoure.

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Valderoure N° Département : 06

Lieu-dit : Le parc photovoltaïque de VALDEROURE est installé aux lieux-dits « Grau Courrent » et Les Clos de l'Arnousse ».

En site(s) Natura 2000  NON

Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A 7,57 km du site : ZSC Rivière et Gorge du Loup (FR9301571)

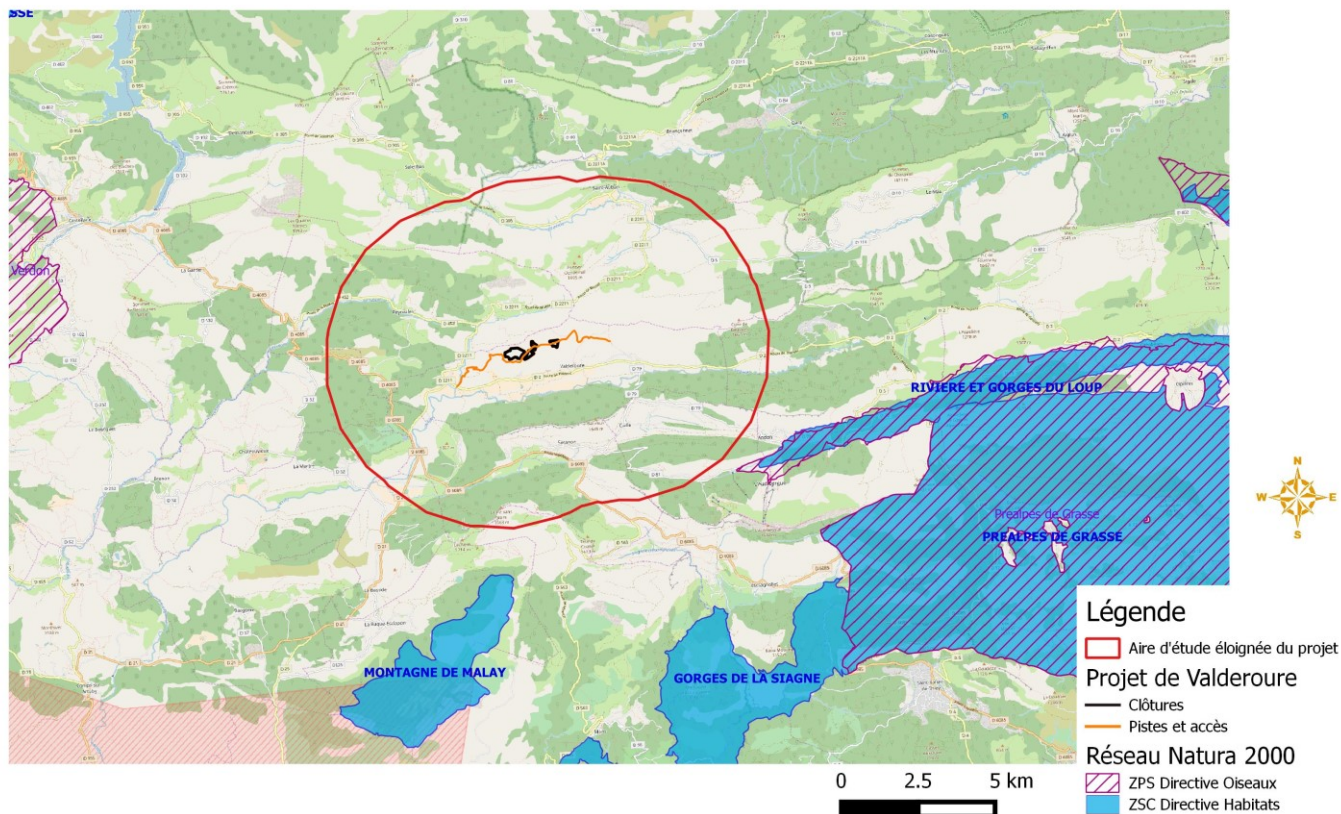
A 7,07 km du site : ZPS Préalpes de Grasse (FR9312002)



## Localisation du projet par rapport aux sites du réseau Natura 2000

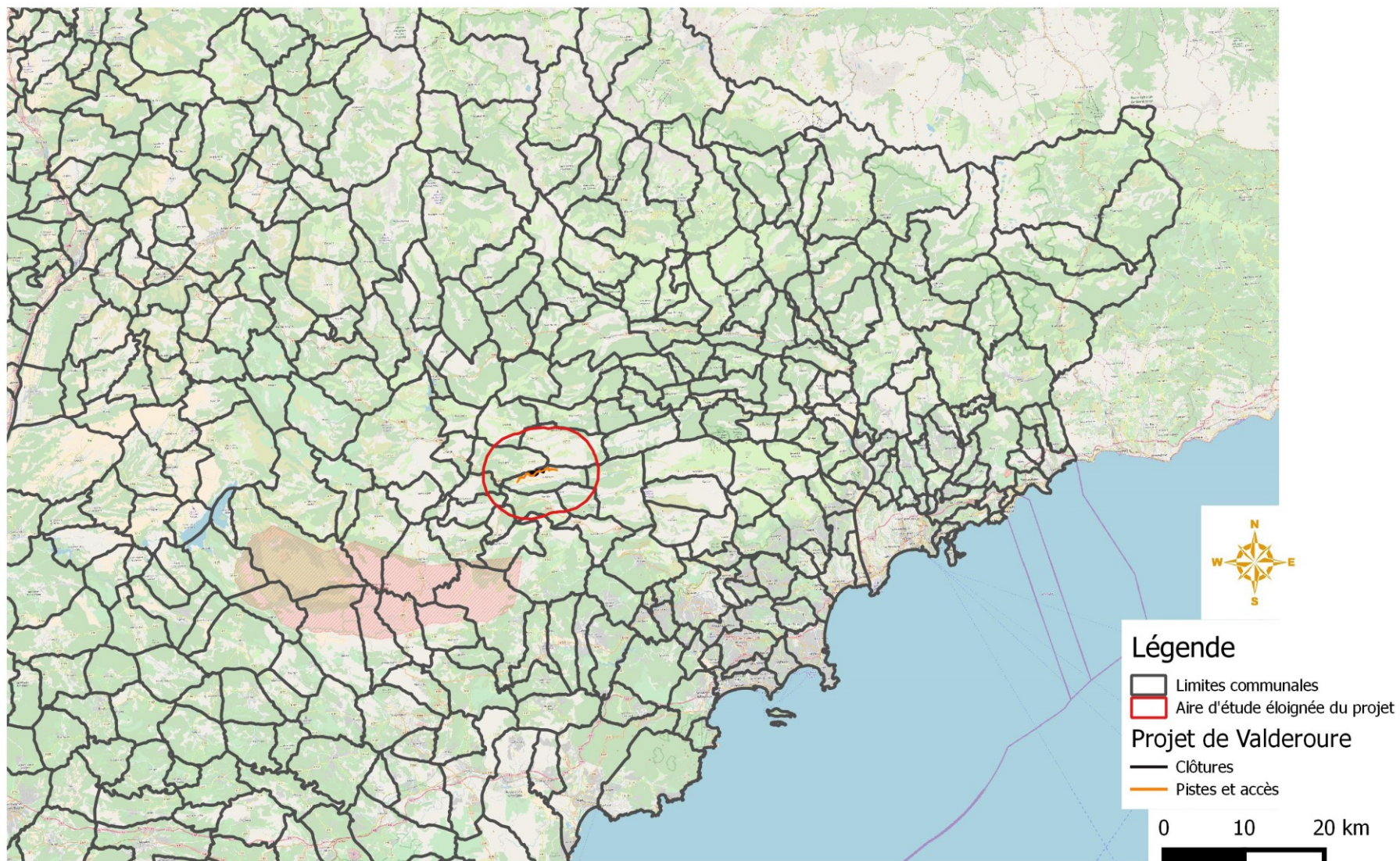


Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 du projet de parc photovoltaïque de Valderoure (06)





Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 du projet de parc photovoltaïque de Valderoure (06)





c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 29 ha défriché et 19 ha débroussaillés pour les OLD, ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha) |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha)     |

—Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : 30 ha
- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Le projet comprend :

- des aménagements au niveau du passage à gué de Malamaire ●
- des reprofilages éventuels au niveau de 5 virages de la piste existante ●
- des dévoiements de piste existante ●

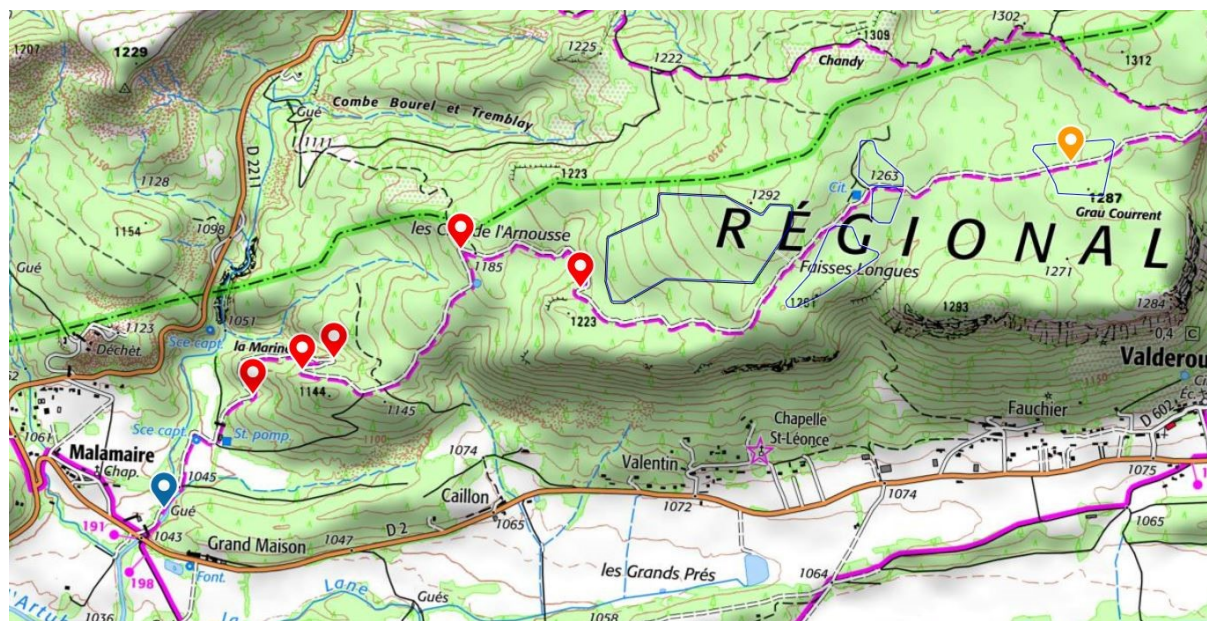


Figure 1 : Localisation des aménagements prévus sur la piste

Franchissement du passage à gué

Il s'agit de travaux au niveau du franchissement de l'Artuby afin le passage des poids lourds et convoi s'effectue dans les meilleures conditions ;

En effet, environ 150 m après son départ depuis la RD2, la piste traverse l'Artuby par le biais d'un ouvrage hydraulique, constitué d'un seuil en béton sur toute la largeur du lit de la rivière, cependant les buses qui permettaient l'écoulement de la rivière sans déversement sur le seuil (hors période de crue) sont maintenant obstruées. L'ouvrage hydraulique fonctionne ainsi à présent uniquement par déversement sur le seuil (passage à gué).

Pour remédier à cela, il est nécessaire :

- de nettoyer les buses obstruées par un curage afin de rendre au cours d'eau son écoulement ;

- de réaliser des déblais dans le fond du lit (graviers, galets, sables) sur un linéaire de 8 à 10 m environ en amont de la piste d'accès, afin que le lit retrouve une pente à peu près uniforme jusqu'au niveau bas des buses après débouchage.

#### Dévoisement de la piste

Lorsque que les parcs franchissent la piste, un cheminement de contournement sera restitué afin de garantir la continuité de l'itinéraire DFCI, de randonnée et forestier.

En effet l'implantation de deux des parcs photovoltaïques est prévue au niveau de la piste forestière existante. Un nouveau cheminement localisé au pourtour de ces parcs est envisagé (en orange sur l'illustration suivante).



Figure 2: Localisation des dévoiements en pointillés violet (source : ENGIE Green)

#### d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 10 mois de chantier

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

~~—Période précise si connue : .....(de tel mois à tel mois)~~

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : 1 an

#### e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

### Entretien du parc

En phase d'exploitation, les mêmes voies d'accès seront utilisées uniquement par des véhicules légers de maintenance.

En phase d'exploitation, l'entretien de l'installation est minimal, les panneaux ne nécessitant pas d'entretien au quotidien. Il consiste essentiellement à :

- Faucher la végétation sous les panneaux de façon à en contrôler le développement : cet entretien peut être effectué par une activité de pacage d'ovins,
- Remplacer les éléments éventuellement défectueux de structure,
- Remplacer ponctuellement les éléments électriques à mesure de leur vieillissement.

Les installations photovoltaïques au sol font l'objet d'un plan de maintenance préventif pour toute la durée de vie du parc. Par ailleurs, les installations photovoltaïques au sol en exploitation étudiées n'ont pas eu besoin d'un nettoyage manuel de grande envergure.

Pour les équipements électriques, dans le cadre d'un fonctionnement normal, il faut en général compter une opération de maintenance par an et une ronde d'inspection par mois. Les inspections annuelles sont d'envergure différente en fonction de l'âge des équipements, avec des opérations plus approfondies tous les trois ans (maintenance des organes de coupure) et une maintenance complète tous les 7 ans (maintenance des onduleurs).

Pour les espaces verts, l'entretien est plus fréquent en début de vie du parc puis devient après deux ou trois saisons beaucoup plus restreint compte-tenu de l'aménagement végétal réalisé. Pour l'entretien du couvert herbacé du site ENGIE Green envisage un partenariat avec des éleveurs ovins de la commune, afin que celui-ci se fasse par pâturage.

### Débroussaillage (OLD)

Selon l'arrêté préfectoral portant règlement permanent du débroussaillage obligatoire et du maintien en état débroussaillé dans le département des Alpes-Maritimes en date du 10 juin 2014, la commune de Valderoure est soumise aux obligations légales de débroussaillage « Massifs de classe 3 », qui implique que le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres à partir des panneaux.
- Aux abords des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 2 mètres pour les massifs de classe 3, dans tous les cas, un élagage sur 4 mètres à l'aplomb de la plate-forme sera réalisé.

Selon ce même arrêté, les modalités techniques suivantes sont à mettre en œuvre dans le cadre d'un débroussaillage :

- Le maintien par la taille et l'élagage des houppiers des arbres à une distance minimale 3 mètres de tout point des constructions et installations ;
- Un écartement de 3 mètres entre les houppiers avec la possibilité de maintenir des bouquets d'arbres d'un diamètre maximale de 15 mètres ;
- L'élagage des arbres sur la moitié de la hauteur pour les sujets de moins de 4 mètres et sur 2 mètres de hauteur pour les sujets de plus de 4 mètres ;
- La coupe de végétation herbacée et ligneuse basse au niveau du sol ;
- La suppression des arbustes en sous étage des arbres
- La coupe de la végétation herbacée et ligneuse basse
- L'élimination ou le broyage des végétaux et des rémanents de coupe et de débroussaillage dans le respect strict de la réglementation en vigueur ;

- Les haies non séparatives, assimilées à des bouquets d'arbres, doivent être distantes des constructions, installations et autres ligneux d'au moins 3 mètres et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres,
- Les haies séparatives, d'une hauteur maximale de 2 mètres doivent être distantes d'au moins 3 mètres des constructions, installations, de l'espace naturel, et des haies voisines et avoir une épaisseur maximale de 2 mètres.
- Le maintien en état débroussaillé doit être assuré de manière permanente.

Le débroussaillage des OLD sera mécanique.

## f . Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : environ 15 millions d'euros  
~~ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :~~

~~< 5 000 €~~

~~de 20 000 € à 100 000 €~~

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème. Voir carte p10*

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences : Débroussaillage autour des panneaux photovoltaïques, abattage d'arbres pour le défrichement, déblai sur 10m dans le lit de l'Artuby au niveau du passage à gué de Malamaire

## 3 Etat des lieux de la zone d'influence

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

### **PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope : L'APPB la plus proche est celui de l'Aven de la Caille, à 4,7 km au sud-est de l'aire d'étude immédiate du projet.



- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection

X Parc Naturel Régional : L'aire d'étude immédiate du projet est entièrement incluse dans le périmètre du PNR des Pré-alpes d'Azur, et jouxte celui du PNR du Verdon à l'Ouest.

X ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

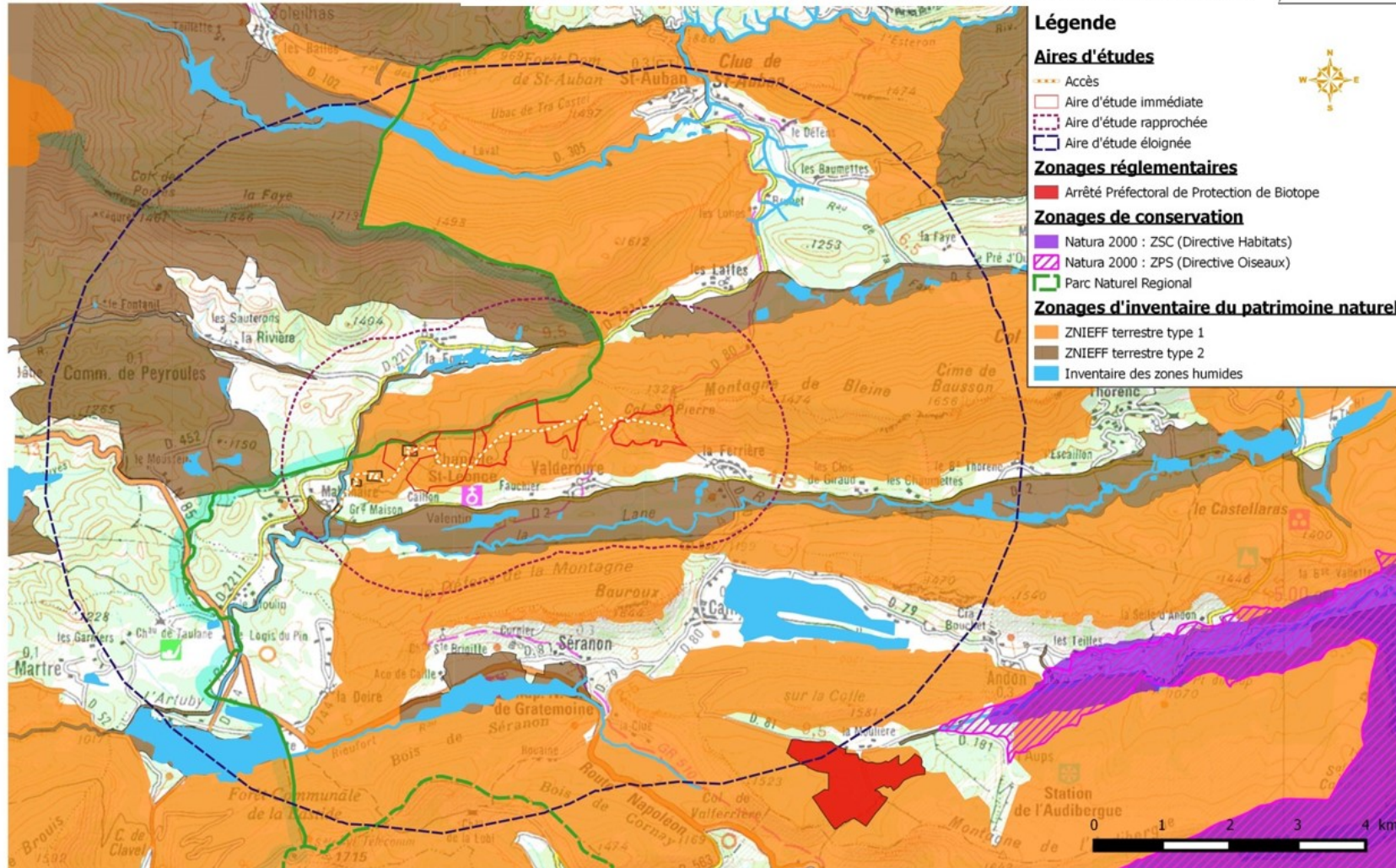
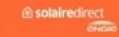
<b>Type de site, code et intitulé</b>	<b>Distance à l'aire d'étude immédiate</b>
ZNIEFF de type I – Montagne du Cheiron	Aire d'étude incluse dans ce périmètre
ZNIEFF de type I Versant ubac de la Foux	Jouxte le nord des sites ouest et centre
ZNIEFF de type II - Vallée de Thorenc	250 m au sud du site ouest
ZNIEFF de type II – Le cours amont de l'Artuby	550 m au nord du site ouest
ZNIEFF de type II l'Artuby	650 m à l'ouest du site ouest
ZNIEFF de type II - Massif de Crémon - la Bernarde - Vauplane - crête du Teillon - col des Portes - la Faye - Trébec - plan de Moustereit	900 m au nord du site ouest
ZNIEFF de type II – Plaine des Lattes	1,1 km au nord du site est
ZNIEFF de type I - Clue et Forêt Domaniale de Saint-Auban	1,2 km au nord
ZNIEFF de type II – Le cours amont du Jabron de Peyroules	1,9 km au nord-ouest du site ouest
ZNIEFF de type II – Plaine de Séranon	3,3 km au sud
ZNIEFF de type I – Montagnes de Lachens et de Malay – bois de Séranon – bois de Cornay	4,4 km au sud
ZNIEFF de type I – Montagne de l'Audibergue	4,6 km au sud

- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR



## Zonages d'inventaire, protection et conservation

Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 pour le projet de parc photovoltaïque de Valderoure



© Solairdirect - Tous droits réservés - Sources : IGN/SCAN100  
Cartographie : Biotope, 2017

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires : /

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

*Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.*

*Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.*



Partie ouest



Pinède à Pin sylvestre xérophile (versant sud)



Pinède à Pin sylvestre mésophile



Pelouse à Fétuque méso-xérophile et landes à genêt cendrée

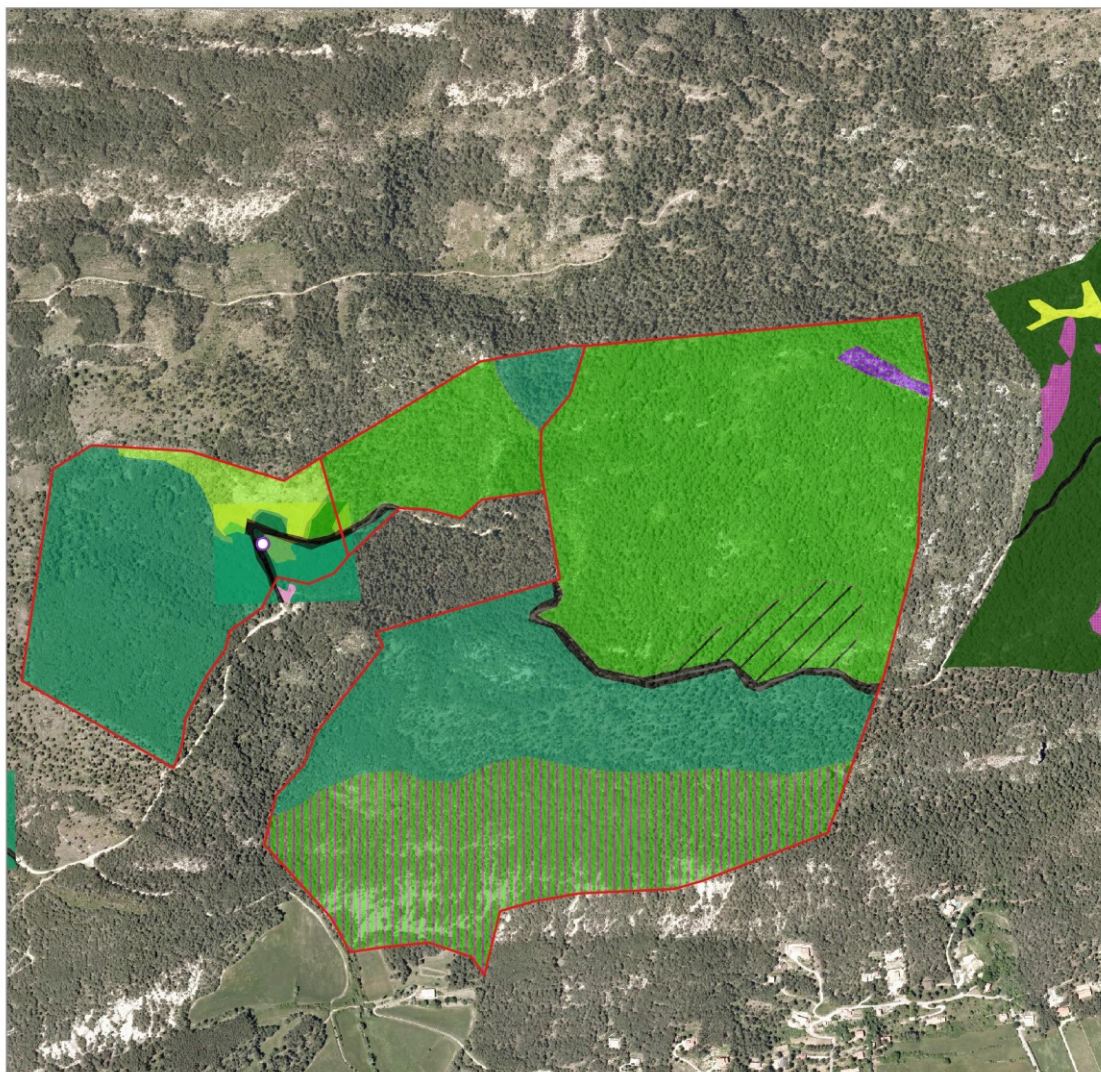


Mosaïque de rochers calcaires (Lapiáz)



Zone ouverte post-exploitation et pentes mameuses dénudées





## Légende

Aire d'étude immédiate

### Principaux habitats naturels

- Pinède calcicole mésophile à Pin sylvestre
- Forêt mésophile de pins sylvestres x Pelouses méditerranéo montagnardes
- Forêt mésophile de pins sylvestres x Fruticées à Buis
- Forêt supraméditerranéennes de pins sylvestres x Falaises calcaires
- Mosaïque de rochers calcaires et fruticées calcicoles à Buis
- Pelouses calcicoles xérophiles des tranchées forestières à Bromus erectus et Brachypodium rupestre
- Pelouses méditerranéo montagnardes x landes à Genêt cendré
- Rochers calcaires (karst) x fruticées à Buis
- Piste

Flore patrimoniale : Donnée SILENE

- Orchis spitzellii - Protection nationale / Quasi-menacée





Partie centre



Pinède à Pin sylvestre xérophile



Pinède à Pin sylvestre mésophile



Pelouse à Fétuque et Koélerie méso-xérophile

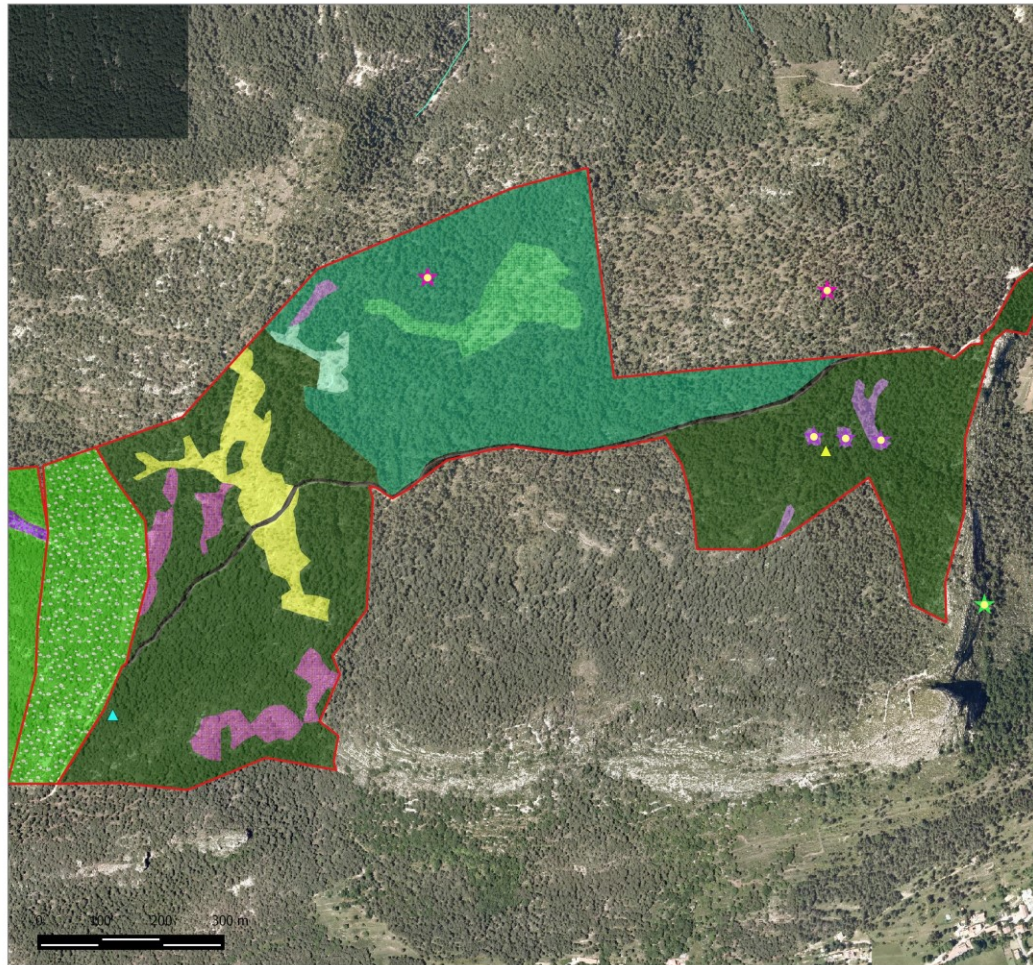


Pelouse mésophile



Mosaique de rochers calcaires (Lapiaz) et fruticée à Buis





© Solairedirect - Tous droits réservés - Sources : IGN BDOrtho® (2009), Cartographie : Biotope, 2016

## Légende

Aire d'étude immédiate

Éléments particuliers

☆ Gouffre

★ Porche - cavité naturelle

☆ Aven

— Réseau hydrographique

Flora protégée et/ou patrimoniale

▲ Gentiana lutea - Préoccupation mineure (Liste rouge nationale)

▲ Lilium martagon - Préoccupation mineure (Liste rouge nationale)

Principaux habitats naturels

Pinède calcicole xérophile à Pin sylvestre

Pinède calcicole mésophile à Pin sylvestre

Mosaïque de Pinède mésophile à Pin sylvestre et pelouses calcicoles mésophiles à Fétuques

Mosaïque de rochers calcaires et fruticées calcicoles à Buis

Pelouses calcicoles xérophiles des tranchées forestières à Bromus erectus et Brachypodium rupestre

Pelouse calcicole mésophile à Festuca et Ononis spinosa

Gouffres avec végétation calcicole (fruticées)

Rochers calcaires (karst) et de fruticées à Buis

Piste

Mosaïque de rochers calcaires et de pinèdes à pins sylvestres



Pinède mésophile au nord-est



Partie est



Végétation composite post-exploitation forestière



Recolonisation par des pelouses à Brachypode et fourrés à Buis et Genévrier post-exploitation



Lavandaie xérophile à Euphorbe épineuse

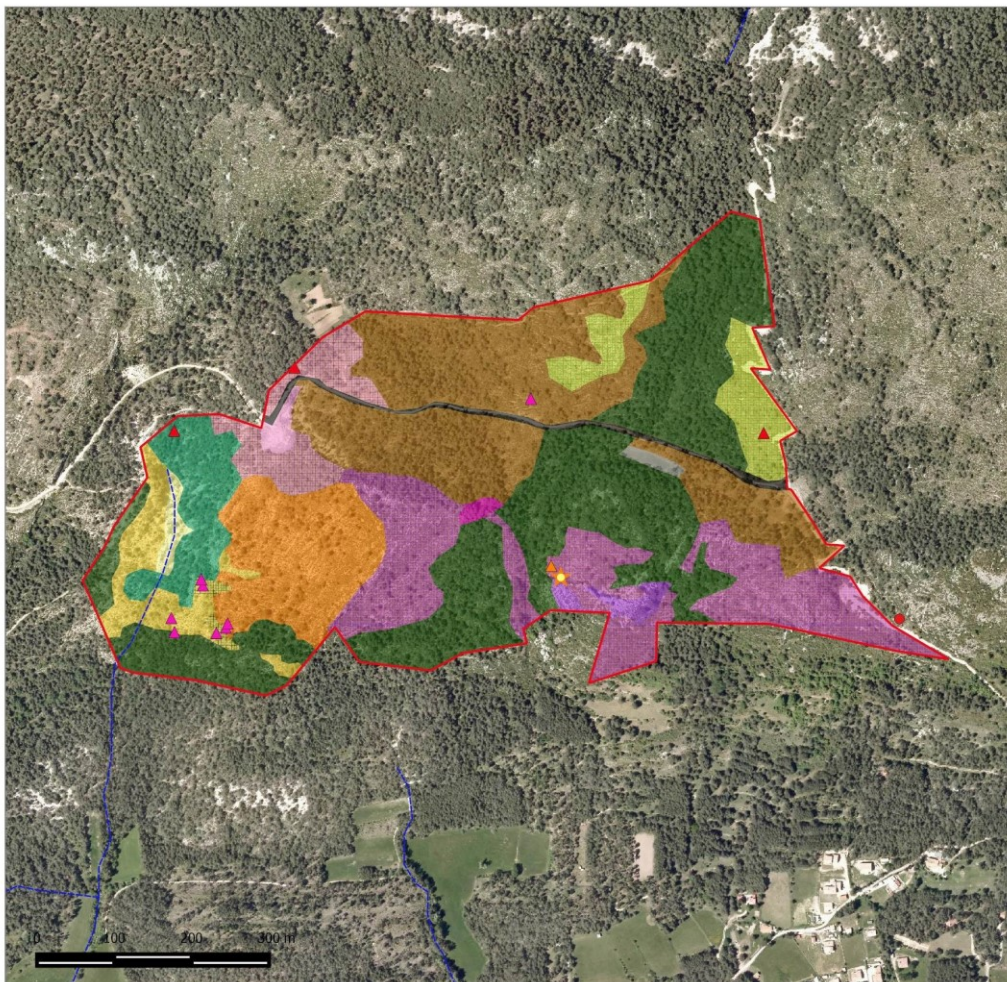


Mosaïque de rochers calcaires et fruticée à Buis



Vallon à l'ouest bordé par des éboulis et une Pinède mésophile





## Légende

- Aire d'étude immédiate
- Réseau hydrographique
- Cours d'eau intermittent
- Éléments particuliers
- ★ Faille
- Flore protégée et/ou patrimoniale**
- ▲ *Arenaria cinerea* - Protection régionale - Quasi menacée
- ▲ *Orchis spitzellii* (rosette de feuilles, individu non fleuri) - Protection nationale, Quasi menacée
- ▲ *Lilium pomponium* - Préoccupation mineure (Liste rouge nationale)
- Principaux habitats naturels**
- Pinède calcicole xérophile à Pin sylvestre
- Pinède calcicole mésophile à Pin sylvestre
- Végétation calcicole composite post-exploitation forestière
- Lavandaies xérophiles à *Euphorbia spinosa* et *Genista cinerea* ponctuées de Pins sylvestre
- Lavandaies xérophiles à *Euphorbia spinosa* et *Genista cinerea* ponctuées de Pins sylvestre
- Mosaïque de fruticée à Buis x pelouse méso-xérophile à Fétuques
- Mosaïque de garrigue à Buis et Genêt cendré x pelouse xérophiles calcicoles
- Mosaïque de rochers calcaires et fruticées calcicoles à Buis
- Eboulis à *Achnatherum calamagrostis*
- Falaises calcaires montagnardes
- Végétation calcicole composite post-exploitation forestière
- Friche
- Zone rudéralisée
- Ancienne culture à gibier recoloniser par des espèces de friches
- Piste



Zone de recolonisation de la végétation post-exploitation forestière - partie nord

© Solairedirect - Tous droits réservés - Sources : IGN BDOrtho (2009), Cartographie : Biotope, 2016



TABLEAU MILIEUX NATURELS INSCRITS AU FSD DES SITES NATURA 2000 CONCERNES :

TYPE D'HABITAT NATUREL	Cocher si présent	Commentaires	
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi		
	6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	X	6,04 ha de Pelouses calcicoles xérophiles des tranchées forestières à Brachypode rupestre et Brome dressé à enjeu modéré sur l'aire d'étude immédiate, dont : - 0,08 ha défriché (emprise parc) - 1,6 ha débroussaillé (OLD)
	6220 – Parcours substepmiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodieta		
	6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude		
	5110 – Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	X	28,5 ha de mosaïques de forêts mésophiles de pins sylvestres et de fruticées à buis à enjeu modéré sur l'aire d'étude immédiate, dont : -13,52 ha défriché (emprise parc) - 3,71 ha débroussaillé (OLD)  2,43 ha de mosaïque de rochers calcaires et fruticées calcicoles à Buis à enjeu faible à modéré sur l'aire d'étude immédiate, dont : - 0,04 ha défriché (emprise parc) - 0,92 ha débroussaillé (OLD)
<b>Milieux forestiers</b>	5210 – Matorrals arborescents à Juniperus spp		
	5310 – Taillis de Laurus nobilis		
	92A0 – Forêts galeries à Salix-Alba et Populus alba		
	9340 – Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia		
	9540 – Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéesn endémiques		
<b>Milieux rocheux</b>	8130 – Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles		
	8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	X	15,52 ha de Forêts supra méditerranéennes de pins sylvestres x Falaises calcaires à enjeu modéré sur l'aire d'étude immédiate ( <b>complètement évité</b> )  0,37 ha de Falaises calcaires montagnardes à enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate ( <b>complètement évité</b> )  6,73 ha de Gouffres avec végétation calcicole (fruticées) à enjeu faible sur l'aire d'étude

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
			immédiate dont 0,11 ha débroussaillé (OLD)
	8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	X	0,26 ha d'Eboulis à <i>Acnatherum calamagrostis</i> à enjeu modéré sur l'aire d'étude immédiate ( <b>complètement évité</b> )
<b>Zones humides</b>	3170 - Mares temporaires méditerranéennes		
	3260 - Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>Callitricho - Batrachion</i>		
	6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du <i>Molinio-Holoschoenion</i>		
	6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		
	7220 – Sources pétrifiantes avec formation de tuf		
	91E0 – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>		
<b>Milieus littoraux et marins</b>	/	/	/

<b>Autres habitats naturels d'intérêts communautaire identifiés sur l'aire d'étude immédiate et non-inscrits au FSD des sites Natura 2000 concernés</b>			
	3280 - Fourrés riverains à Saule pourpre	X	0,30 ha sur l'aire d'étude immédiate, enjeu modéré ( <b>complètement évité</b> )
	3260 - Lit de la rivière et alluvions	X	0,06 ha sur l'aire d'étude immédiate, enjeu fort -> déblai du fond de la rivière sur 10m en amont du passage à gué de Malamaire



**TABLEAU DES ESPECES FAUNE FLORE INSCRITES AU FSD DES SITES NATURA 2000 CONCERNES :**

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	/	/	/
<b>Crustacés</b>	<i>Austropotamobius pallipes</i> - Ecrevisse à pieds blancs	(X)	L'espèce n'a pas été contactée pendant les prospections de terrain dédiées. Les milieux situés aux abords du passage à gué de Malamaire restent favorables à cette espèce d'autant plus que des populations sont identifiées en périphérie (amont et aval). En effet, le tronçon prospecté intègre de bonnes capacités d'accueil pour l'espèce notamment du fait de la présence de substrats diversifiés, de la disponibilité en cache sous berge et d'une ripisylve les pieds dans l'eau. La présence d'un seuil et la modification du lit naturel (déplacement de bloc) au niveau du passage à gué sont les principales sources d'altération du cours d'eau sur le tronçon étudié. Cet élément entraîne une fragmentation de l'habitat et limite les possibilités de déplacement d'éventuels individus présents en aval et en amont du passage à gué.
<b>Insectes</b>	<i>Oxygastra curtisii</i> – Cordulie à corps fin		
	<i>Euphydryas aurinia</i> – Damier de la succise	X	En bord de pistes et sentier (GR au nord) au niveau de pelouses sèches se développent les plantes hôtes de cette espèce, dont 2 individus seulement ont été contactés sur le site est.
	<i>Lucanus cervus</i> – Lucane cerf-volant		
	<i>Cerambyx cerdo</i> - Grand Capricorne		
	<i>Euplagia quadripunctaria</i> – Ecaille chinée		
<b>Mammifères terrestres</b>	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> – Grand rhinolophe	X	Espèce contactée fréquemment sur le site d'étude laissant penser qu'un gîte se situe à proximité. Les Rhinolophes sont très sensibles aux modifications du paysage. Les habitats du site lui sont particulièrement favorables en chasse/transit. Un réseau de cavités souterraines favorables est présent entre les secteurs Est et Centre où un individu a été observé. Enjeu modéré à fort sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Rhinolophus hipposideros</i> – Petit rhinolophe	X	Les habitats du site lui sont particulièrement favorables en chasse/transit. Un réseau de cavités souterraines favorables est présent entre les secteurs Est et Centre où un individu a été observé. Le patrimoine bâti présent dans la vallée est favorable au gîte des Petits Rhinolophes. Enjeu modéré à fort sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Rhinolophus euryale</i> – Rhinolophe euryale		
	<i>Myotis blythii</i> – Petit Murin		

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	<i>Barbastellus barbastellus</i> – Barbastelle d'Europe	X	Espèce contactée fréquemment sur le site d'étude laissant penser que des gîtes se situent sur le site d'étude ou à proximité. Enjeu modéré à fort sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Miniopterus schreibersii</i> – Minioptère de Schreibers	X	Aucun gîte majeur pour cette espèce n'est actuellement connu à proximité du site d'étude pourtant riche en cavités souterraines. Les individus peuvent par ailleurs parcourir jusqu'à 30 km depuis leur gîte pour rejoindre leur terrain de chasse. Le Minioptère a cependant régulièrement été contacté en période estivale, laissant penser que des gîtes restent à découvrir dans le secteur des Préalpes d'Azur. Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Myotis emarginatus</i> – Murin à oreilles échancrées	X	Aucune colonie de reproduction n'est identifiée à proximité. Cette espèce semble peu commune sur le site dont les milieux sont assez-loin de ses habitats préférentiels que sont les boisements rivulaires et alluviaux. Pas de gîte sur le site, cette espèce forme régulièrement des colonies mixtes avec le Grand rhinolophe, lui aussi contacté sur l'aire d'étude. Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Myotis bechsteinii</i> – Murin de Bechstein		
	<i>Canis lupus</i> – Loup gris	(X)	L'espèce est considérée comme présente sur l'aire d'étude immédiate notamment lors de ses déplacements entre les différents massifs de la région. Ainsi, d'après les données de l'Office National de la Chasse et de la Faune, l'espèce est considérée comme occasionnelle sur la commune de l'aire d'étude (Valderoure) mais régulière sur toutes les communes limitrophes : Andon, Séranon, Peyroules, Châteauxvieux et Saint-Auban. L'aire d'étude étant située dans une entité paysagère très riche et éloignée de toute urbanisation, elle est donc probablement fréquentée par des individus erratiques, plus ou moins occasionnellement. Cependant, elle n'apparaît pas comme site d'intérêt pour une meute et reste donc seulement un lieu de transit, d'où un enjeu modéré localement.
<b>Oiseaux</b>	<i>Lanius collurio</i> – Pie-grièche écorcheur		
	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i> – Crave à bec rouge		
	<i>Emberiza hortulana</i> – Bruant ortolan		Le Bruant ortolan et le Pipit rousseline, bien que recherchés, ne semble pas fréquenter le site.
	<i>Tetrao terix tetrax</i> – Tétras lyre		
	<i>Egretta garzetta</i> – Aigrette garzette		
	<i>Ciconia nigra</i> – Cigogne noire		
	<i>Ciconia ciconia</i> – Cigogne blanche		
	<i>Pernis apivorus</i> – Bondrée apivore	X	Quelques rapaces ont été observés sur ce site, dont la Bondrée apivore, nicheurs possibles au sein des boisements de pins sylvestre sur les parties ouest et



<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
			centre de l'aire d'étude immédiate. Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Milvus migrans</i> – Milan noir		
	<i>Milvus milvus</i> – Milan royal		
	<i>Neophron percnopterus</i> – Vautour percnoptère		
	<i>Gyps fulvus</i> – Vautour fauve	X	Les trois sites sont régulièrement survolés par les grands rapaces qui transitent par le site pour rejoindre leur site de reproduction ou d'alimentation comme les Vautour moine et fauve. Ces oiseaux utilisent alors la topographie du site (thermiques sur les barres rocheuses), pas ses habitats naturels.
	<i>Circaetus gallicus</i> – Circaète Jean-le-Blanc	X	Les trois sites sont régulièrement survolés par les grands rapaces qui nichent à proximité et utilisent le site pour leur recherche alimentaire.
	<i>Circus aeruginosus</i> – Busard des roseaux		
	<i>Circus cyaneus</i> – Busard Saint-Martin		
	<i>Circus pygargus</i> – Busard cendré		
	<i>Aquila chrysaetos</i> – Aigle royal	X	Les trois sites sont régulièrement survolés par les grands rapaces qui nichent à proximité et utilisent le site pour leur recherche alimentaire.
	<i>Falco vespertinus</i> – Faucon kobez		
	<i>Falco eleonora</i> – Faucon d'Eléonore		
	<i>Falco peregrinus</i> – Faucon pèlerin		
	<i>Charadrius morinellus</i> – Pluvier guignard		
	<i>Scolopax rusticola</i> – Bécasse des bois		
	<i>Actitis hypoleucos</i> – Chevalier guignette		
	<i>Bubo bubo</i> – Hibou Grand-duc		
	<i>Aegolius funereus</i> – Chouette de Tengmalm	(X)	L'aire d'étude se situe à environ 2 km d'un site connu pour abriter la Chouette de Tengmalm. Cette espèce a spécifiquement été recherchée sur l'aire d'étude en mars 2017 mais aucun individu n'a été observé.
	<i>Caprimulgus europaeus</i> – Engoulevent d'Europe	X	Espèce nichant sur les milieux ouverts et clairières forestières de l'aire d'étude immédiate. Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Alcedo atthis</i> – Martin-pêcheur d'Europe		
	<i>Coracias garrulus</i> – Rollier d'Europe		
	<i>Dryocopus martius</i> –	X	Les boisements les plus âgés abritent cette espèce.

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
	Pic noir		Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Lullula arborea</i> – Alouette lulu	X	L'espèce fréquente les éclaircies forestières en alternance avec des fruticées à buis en mosaïque avec des pelouses de diverses natures sur la partie est. Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Anthus campestris</i> – Pipit rousseline		Le Bruant ortolan et le Pipit rousseline, bien que recherchés, ne semble pas fréquenter le site.
	<i>Turdus iliacus</i> – Grive mauvis	(X)	L'aire d'étude est globalement peu propice à l'hivernage des oiseaux, les conditions montagnardes du site et le manque de ressources alimentaires en sont la principale raison. Quelques espèces exclusivement hivernantes peuvent se joindre aux groupes en faibles effectifs (Grive mauvis et Grive litorne). Enjeu faible sur l'aire d'étude immédiate.
	<i>Sylvia undata</i> – Fauvette pitchou		
<b>Plantes</b>	<i>Klasea lycopifolia</i> – Serratule à feuilles de Chanvre d'eau		
	<i>Buxbaumia viridis</i>		
	<i>Orthotrichum rogeri</i> – Orthotric de Roger		
	<i>Aquilegia bertolonii</i> – Ancolie de Bertoloni		Cette espèce protégée connue dans le secteur ont fait l'objet d'une recherche attentive à une période d'observation optimale mais n'ont pas été observées.
<b>Poissons</b>	<i>Telestes souffla</i> - Blageon		
	<i>Alosa fallax</i> – Alose feinte		
	<i>Barbus meridionalis</i> – Barbeau méridional		



## 4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

### EMPRISE DU PARC

La réalisation du projet de parc photovoltaïque va entraîner :

- Sur l'emprise du parc, d'une superficie de 28,5 ha, via le défrichage et l'implantation des structures, la destruction des habitats naturels forestiers communs en moyenne montagne et présentant un faible enjeu de conservation.
- Par le reprofilage éventuel de plusieurs virages de la piste d'accès si avéré nécessaire, sur une superficie estimée à 0,2 ha, la destruction d'habitats naturels.

Ainsi au total, le projet entrainera la destruction d'environ 29ha ha d'habitat naturel. Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des impacts du projet sur les habitats naturels.

Habitat impacté	Superficie totale (ha)	Superficie impactée (ha)		Pourcentage impacté (%)	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact	Commentaire
		Parc	Accès				
Habitats d'intérêt communautaire							
Forêts mésophiles de pin sylvestres x Fruticées à Buis	28,50	13.59	0.03	47.7 %	Modéré	Modéré	
Mosaïque de rochers calcaires et fruticées calcicoles à Buis	2,43	0.09	0	0 %	Faible à modéré	Faible	
Pelouses calcicoles xérophiles des tranchées forestières à Brachypode rupestre et Brome dressé	2.9	0.08	0	0,2 %	Modéré	Faible	
Gouffres avec végétation calcicole	6,73	0	0	0 %	Faible	Nul	
Autres habitats							
Pinède calcicole xérophile à Pins sylvestre	44,79	9.46	0.007	18.1 %	Faible	Faible	
Pinède calcicole mésophile à Pins sylvestre	53,04	1.92	0	3.2 %	Faible à modéré	Faible	Secteur présentant les arbres les plus matures exclus dès le prédiagnostic
Forêts mésophiles de pin sylvestres x pelouses méditerranéo montagnardes	2,39	0	0	0 %	Modéré	Nul	
Forêts supra méditerranéenne	15,52	0	0	0 %	Modéré	Nul	

Habitat impacté	Superficie totale (ha)	Superficie impactée (ha)		Pourcentage impacté (%)	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact	Commentaire
		Parc	Accès				
s de pins sylvestres x Falaises calcaires							
Végétation calcicole composite post-exploitation/replantation	6,91	0	0	0 %	Faible	Nul	
Mosaïque de rochers calcaires et de pinède à pins sylvestres	7,4	3.05	0.03	36.1 %	Faible à modéré	Faible à modéré	
Mosaïque de fruticées à Buis et pelouses mésophile à xérophile à Fétuques	3,40	0	0	0 %	Modéré	Nul	
Mosaïque de garrigue à Buis et Genêt cendré et pelouses xérophiles calcicoles	1,71	0	0	0 %	Modéré	Nul	
Mosaïque de pelouses méditerranéo montagnardes x landes à Genêt cendré	1,66	0	0	0 %	Modéré	Nul	
Éboulis à Acnatherum calamagrostis	0,26	0	0	0 %	Modéré	Nul	
Falaises calcaires montagnardes	0,37	0	0	0 %	Faible	Nul	
Lavandaie xérophile (pelouse calcicole mésophile à Festuca et Ononis spinosa)	2,08	0	0	0 %	Faible	Nul	
Fourrés riverains à Saule pourpre	0,30	0	0	0 %	Modéré	Nul	
Lit de la rivière et alluvions	0,06	0	0	0 %	Fort	Nul	
Culture	0,22	0	0	0 %	Très faible	Nul	
Zones rudéralisées / friches / Pistes	3,93	0.292	0	0 %	Très faible	Nul	

La destruction de ces 29 ha d'habitat naturel va entraîner de fait la destruction d'habitat d'espèces pour la faune exploitant l'aire d'étude. Cette destruction affecte ces espèces différemment selon leur degré de mobilité et l'importance de ce site dans leur cycle de vie.



Habitat d'espèce impacté	Superficie totale (ha)	Superficie impactée sur le parc et les accès (ha)	Pourcentage impacté (%)	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact
Azuré du serpolet	10,71 ha	0 ha	0 %	Fort	Nul
Damier de la succise				Modéré	Nul
Grillon testacé	33,25 ha	0,01 ha	0,03 %	Modéré	Nul
Crapaud commun	100,01 ha	16,47 ha	16,47 %	Faible	Faible
Grenouille rousse				Faible	Faible
Pélodyte ponctué	45,83 ha	3,28 ha	7,16 %	Modéré	Faible à modéré
Lézard des murailles	40,90 ha	Gain de 0,105 ha sur les virages des accès		Faible	Positif
Lézard vert occidental				Faible	Positif
Couleuvre verte et jaune				Faible	Positif
Orvet fragile	34,40 ha	0,19 ha	0,55 %	Faible à modéré	Nul
Coronelle lisse				Modéré	Très faible
Vipère aspic	45,83 ha	3,28 ha	7,16 %	Faible	Faible
Couleuvre vipérine	Milieux riverains de l'Artuby	0 ha	0 %	Faible	Nul
Couleuvre à collier				Faible	Nul
Engoulevent d'Europe (nidification)	31,85 ha	2,97 ha	9,3 %	Faible	Faible
Aigle royal (chasse)	29,43 ha	3,57 ha	12,13 %	Modéré	Faible
Chouette de Tengmalm (nidification potentielle)	128,72 ha	28,49 ha	22,5 %	Modéré	Faible à modéré
Ecureuil roux	144,24 ha	25,45 ha	17,64 %	Faible	Faible
Campagnol amphibie	Milieux riverains de l'Artuby	0 ha	0 %	Modéré	Nul
Ecrevisse à pieds blancs	Artuby amont et aval	Travaux sur un linéaire de 10m en amont et moins de 10 m en aval du gué de Malamaire	-	Fort	Fort pour la population en aval
Chiroptères : habitat de chasse (Petit et Grand rhinolophe, ...)	187,74 ha	28,49 ha	15,44 %	Modéré à fort	Faible à modéré
Chiroptères : habitat de gîtes pour les espèces arboricoles (Barbastelle d'Europe, ...)	115,1 ha	28,49 ha	25,1 %	Fort	Modéré

- Impact négatif direct permanent faible à modéré selon les espèces

## OLD

La réalisation du projet de parc photovoltaïque va entraîner via le débroussaillage sur une profondeur de 50 m à partir des panneaux photovoltaïques, soit une superficie de 19 ha, la dégradation des milieux naturels attenants. Parmi ceux-ci des pelouses d'intérêt communautaire.

Ainsi au total, le projet entrainera la dégradation de 19 ha supplémentaires d'habitats naturels et d'habitats d'espèces. Les tableaux ci-dessous dressent une synthèse des impacts du débroussaillage sur les habitats naturels.

Habitat impacté	Superficie totale (ha)	Superficie impactée (ha)	Pourcentage impacté (%)	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact	Commentaire
		OLD				
Habitats d'intérêt communautaire						
Forêts mésophiles de pin sylvestres x Fruticées à Buis	28,50	4,99	17,5 %	Modéré	Modéré	
Mosaïque de rochers calcaires et fruticées calcicoles à Buis	2,43	0,32	13,2 %	Faible à modéré	Faible à modéré	
Pelouses calcicoles xérophiles des tranchées forestières à Brachypode rupestre et Brome dressé	2,9	1,6	55,2 %	Modéré	Modéré	
Gouffres avec végétation calcicole	6,73	0,051	0,75 %	Faible	Nul	
Autres habitats						
Pinède calcicole xérophile à Pins sylvestre	44,79	6,98	15,6 %	Faible	Faible	
Pinède calcicole mésophile à Pins sylvestre	53,04	1,62	3,05 %	Faible à modéré	Faible	Secteur présentant les arbres les plus matures exclus dès le prédiagnostic
Forêts mésophiles de pin sylvestres x pelouses méditerranéo montagnardes	2,39	0	0 %	Modéré	Modéré	
Forêts supra méditerranéennes de pins sylvestres x Falaises calcaires	15,52	0	0 %	Modéré	Nul	
Végétation calcicole composite post-exploitation/ replantation	6,91	0	0 %	Faible	Nul	
Mosaïque de rochers calcaires et de pinède à pins sylvestres	7,4	2,18	29,5%	Faible à modéré	Faible à modéré	
Mosaïque de fruticées à Buis et pelouses mésophile à xérophile à Fétuques	3,40	0	0 %	Modéré	Nul	
Mosaïque de garrigue à Buis et Genêt cendré et pelouses xérophiles calcicoles	1,71	0	0 %	Modéré	Nul	
Mosaïque de pelouses méditerranéo montagnardes x landes à Genêt cendré	1,66	0	0 %	Modéré	Nul	
Éboulis à Acnatherum calamagrostis	0,26	0	0 %	Modéré	Nul	
Falaises calcaires montagnardes	0,37	0	0 %	Faible	Nul	
Lavandaie xérophile (pelouse calcicole mésophile à Festuca et Ononis spinosa)	2,08	0	0 %	Faible	Nul	
Fourrés riverains à Saule pourpre	0,30	0	0 %	Modéré	Nul	
Lit de la rivière et alluvions	0,06	0	0 %	Fort	Nul	
Culture	0,22	0	0 %	Très faible	Nul	
Zones rudéralisées / friches / Pistes	3,93	0	0 %	Très faible	Nul	

- Impact négatif direct permanent globalement faible à modéré (forêts mésophiles de pins sylvestres en mosaïque avec les fruticées à Buis et les pelouses méditerranéo montagnardes, Pelouses calcicoles xérophiiles des tranchées forestières à *Brachypode rupestre* et *Brome dressé*).

Habitat d'espèce impacté	Superficie totale (ha)	Superficie impactée sur le parc et les accès (ha)	Pourcentage impacté (%)	Niveau d'enjeu	Niveau d'impact
Damier de la succise	10,71 ha	1,63 ha	15,2 %	Modéré	Modéré
Engoulevent d'Europe (nidification)	31,85 ha	2,65 ha	8,3 %	Faible	Faible
Aigle royal (chasse)	29,43 ha	3,9 ha	13,25 %	Modéré	Faible
Chouette de Tengmalm (nidification potentielle)	128,72 ha	7,93 ha	6,16 %	Modéré	Faible à modéré
Chiroptères : habitat de chasse (Petit et Grand rhinilopohe, ...)	187,74 ha	19 ha	9,5 %	Modéré à fort	Faible à modéré
Chiroptères : habitat de gîtes pour les espèces arboricoles (Barbastelle d'Europe, ...)	115,1 ha	7,93 ha	6,89 %	Fort	Modéré

- Impact négatif direct permanent faible à modéré selon les espèces. Ces impacts sont réduits à l'aide des mesures de réduction proposées pour la gestion adaptée des OLD (période, intensité du débroussaillage...).

L'entretien de la végétation des OLD, réalisé afin de réduire le risque d'incendie, entraîne un passage mécanique régulier (1 à deux fois par an en général) des OLD à l'extérieur de l'emprise clôturée du parc. Cet entretien, fait au printemps, risquerait d'entraîner une dégradation des pelouses d'intérêt communautaires situées dans les OLD et qui pourrait éventuellement recoloniser le parc. Par ailleurs, une intervention sur un sol détrempe pourrait entraîner un compactage et une difficulté de germination des plantes.

L'entretien de la végétation du parc, réalisé afin de maintenir la productivité des panneaux sera fait par pâturage ovin à l'intérieur de l'emprise clôturée du parc. Cependant, un pâturage trop intensif sur le parc pourrait également s'avérer néfastes et entraîner une rudéralisation des cortèges originels.

Des mesures de gestion du parc et des OLD ont donc été proposées afin de réduire ces impacts au maximum.

**Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :**

Des individus de faune protégée et/ou patrimoniale sont susceptibles d'être détruits à différents moments, mais ce risque est particulièrement important lors :

- Des travaux de défrichement de l'enceinte clôturée du parc et de la piste extérieure,
- Des premiers travaux de débroussaillage dans l'emprise des OLD.

Les populations de Damier de la succise ne sont pas concernées par cet impact, ayant été complètement évitées lors de la conception du projet.

En l'absence de mesures, la création du parc photovoltaïque par les travaux occasionnés (défrichement) risque d'entraîner la destruction d'individus d'Engoulevent d'Europe. Ce risque est particulièrement important en période de reproduction à cause principalement de la présence de jeunes non volants. En effet, les adultes conservent



une capacité de fuite importante. La Chouette de Tengmalm est elle aussi concernée par ce risque, bien que dans une moindre mesure, celle-ci étant faiblement potentielle sur l'aire d'étude immédiate.

Par ailleurs, ce risque ne concerne pas les rapaces fréquentant l'aire d'étude pour leur alimentation (Aigle royal, Circaète Jean-le-Blanc, Vautour fauve...). En effet, farouches ceux-ci ne s'approchent pas d'une zone d'activité et en présence de bruit vont se reporter sur les milieux naturels alentours.

En l'absence de mesures, la création du parc photovoltaïque par les travaux occasionnés (défrichage) risque d'entraîner la destruction d'individus de chiroptères en gîte dans les arbres à abattre (Barbastelle d'Europe par exemple). Ce risque est particulièrement important en période de reproduction, lié à la présence de jeunes non volants. En effet, les adultes conservent une capacité de fuite importante. Des mesures sont proposées de mode d'abattage doux des arbres afin de réduire ce risque de destruction d'individus de chiroptères en gîte arboricole lors de l'abattage des arbres.

Les espèces présentes pour la chasse ou le transit (rhinolophes, Minioptère de Schreibers par exemple) ne sont pas impactées.

Par ailleurs, l'entretien de la végétation du parc et des OLD, s'il est opéré de manière mécanique, peut entraîner la destruction des individus d'espèces présentes. Cet impact est d'autant plus fort si cet entretien est réalisé au printemps (période de reproduction) ou en hiver (période de vie ralentie de nombreuses espèces). C'est pourquoi des préconisations ont été faites sur les périodes à éviter pour ce genre d'opération afin de réduire cet impact au maximum.

#### **Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):**

Le bruit et l'animation occasionnés par les travaux, et notamment la circulation d'engin de chantier, peuvent déranger certaines espèces animales lors de leurs activités quotidiennes (déplacements, recherche alimentaire...). Ces dérangements peuvent particulièrement concerner les espèces faunistiques pendant leur période de reproduction (avifaune principalement mais aussi reptiles, chiroptères et autres mammifères).

Pour les oiseaux, l'incidence du dérangement sera plus forte au moment de couvaisons et de nourrissage des jeunes poussins dont les périodes peuvent être légèrement différentes selon les espèces. Un dérangement important durant cette période peut entraîner l'abandon du nid par les parents et la mort des poussins. Ce risque concerne l'ensemble des espèces susceptibles de nicher sur le site mais également celles disposant d'habitats de reproduction aux abords de la zone de projet. Pour les reptiles et mammifères (chiroptères inclus), ce dérangement peut avoir des répercussions non seulement en période de reproduction mais aussi en période de vie ralentie (hiver), la capacité de fuite de ces espèces étant alors largement diminuée. C'est pourquoi des préconisations ont été faites sur les périodes à éviter pour le démarrage des travaux (défrichage de l'emprise du chantier) afin de réduire cet impact au maximum.

La gestion de la végétation au sein du parc et des OLD se fera 1 à 2 fois par an de manière mécanique (OLD) ou par pâturage ovin (parc). Les interventions mécaniques risquent d'entraîner un dérangement de la faune locale. La faune est particulièrement sensible à ce dérangement pendant la période de reproduction.

C'est pourquoi le porteur de projet de projet s'est engagé à la mise en place d'une batterie de mesures de manière à limiter les impacts résiduels.

## **5 Conclusion**

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

L'éloignement des sites du réseau Natura 2000 par rapport à la localisation du projet de parc photovoltaïque de Valderoure (plus de 7km) restreint l'analyse des incidences potentielles aux espèces ayant une certaine capacité de déplacement, telles que les oiseaux et les chauves-souris.

Concernant les incidences sur l'avifaune d'intérêt communautaire :

- L'Engoulevent d'Europe, nicheur sur les milieux ouverts, verra sa surface d'habitat favorable augmenter via le défrichement de l'emprise du parc. Le risque de destruction et de dérangement de cette espèce est réduit au maximum lors de la phase travaux et de la phase exploitation grâce aux périodes préconisées pour les opérations de défrichement et débroussaillage notamment.
- Les rapaces survolant l'aire d'étude pour se nourrir ne seront que très peu affectés par le projet.
- Un risque de destruction d'individus de Chouette de Tengmalm durant la phase travaux demeure, mais reste très réduit, cette espèce n'ayant pas été observée malgré des prospections ciblées (présence faiblement potentielle). Une mesure d'accompagnement est proposée afin de pallier la perte d'arbres potentiels favorables à la nidification : la pose de nichoirs artificiels dans les boisements les plus jeunes aux alentours directs du projet.

Concernant les incidences sur les chiroptères d'intérêt communautaire :

- Une perte d'habitat favorable (chasse et gîte) demeure pour la Barbastelle d'Europe sur le site de projet. Néanmoins, il n'est pas estimé que le projet ait une incidence sur la population de Barbastelle citée sur le site Natura 2000 « Rivières et gorges du Loup ». Ce site Natura 2000 est en effet situé à plus de 7km du projet, tandis que la Barbastelle se déplace sur un rayon de 4 à 5 km pour les femelles (moins pour les mâles). Par ailleurs, une mesure d'accompagnement permettant de pallier cette perte potentielle de gîte lors du défrichement de l'emprise du parc est proposée : la pose de gîtes artificiels dans les boisements alentours ainsi que la mise en place d'une zone de vieillissement sur une zone à l'est de la zone d'implantation du parc afin de créer une continuité dans un réseau d'îlots de senescence.
- Concernant les chiroptères exploitant le site comme terrain de chasse, une perte d'habitat est à prévoir. Néanmoins, cette perte reste relative au regard des importantes surfaces boisées toujours disponibles alentours, sachant que ces espèces ont des capacités de déplacements de quelques kilomètres.

Par ailleurs, il est à noter une incidence globalement positive du projet sur l'Ecrevisse à pieds blancs, avec la restauration de la continuité écologique qu'est l'Artuby grâce au débouchage des buses (faisant obstacle à ses déplacements amont – aval).

Enfin, les risques de dérangement des espèces d'intérêt communautaire sont réduits au maximum grâce au respect des périodes préconisées, évitant les périodes écologiquement sensibles (reproduction, hivernage..).

Au regard de cet éloignement du projet avec les sites Natura 2000 considérés, les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur l'aire d'étude immédiate et communs avec ceux listés au FSD des sites Natura 2000 concernés ne sont pas considérés comme en continuité fonctionnelle avec ceux des sites Natura 2000. Par ailleurs, les surfaces défrichées sur l'aire d'étude du projet sont réduites par rapport aux surfaces considérées des sites Natura 2000. En ce qui concerne les surfaces incluses dans les OLD, la gestion du débroussaillage sera la plus adaptée possible afin de réduire au maximum leur dégradation.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Paris

Signature :

Le (date) : 02/08/2019



## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive )

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000** )

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000 )

- Après de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»